



L'ADEME EN OCCITANIE

SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ 2024



L'année 2024 a été marquée par les **travaux de planification écologique en Occitanie**. Ils ont permis de définir régionalement les leviers d'actions permettant de s'inscrire dans les objectifs nationaux : **réduction des émissions de gaz à effet de serre, baisse de la pression sur notre biodiversité, meilleure gestion de nos ressources**.

La Conférence des Parties régionale (COP Occitanie) a proposé une méthode ambitieuse, en mobilisant l'ensemble des acteurs de la région et en prenant en compte les particularités de notre territoire. Ces travaux, auxquels l'ADEME a contribué, ont abouti à l'élaboration d'**une feuille de route régionale** qui détaille les objectifs communs à atteindre ainsi que les actions à initier ou à massifier. Sa mise en œuvre s'appuie sur les démarches existantes et nécessite l'engagement de tous les territoires.

Dans ce contexte, **l'ADEME continue plus que jamais à mettre son expertise à la disposition des collectivités et des entreprises d'Occitanie**. La Direction régionale mobilise également ses dispositifs de soutien en faveur de la transition écologique. Elle a ainsi apporté **110 M€ d'aides aux porteurs de projets en 2024**.

PIERRE-ANDRÉ DURAND

Préfet de la région Occitanie, délégué territorial de l'ADEME



En 2024, l'ADEME aura soutenu **1 070 projets en Occitanie**, enregistrant une **augmentation de plus de 50 %** par rapport à 2023. **Plus de 500 entreprises, 240 collectivités et 90 associations d'Occitanie** ont été accompagnées, via les différents fonds confiés par l'Etat et grâce aux 50 collaborateurs de la direction régionale.

Cette synthèse d'activité met en avant les chiffres clés de l'année 2024 et de nombreux projets initiés, en Occitanie, par des chefs d'entreprises, des élus, qui s'engagent dans une démarche de transition écologique.

La réponse dynamique des candidatures aux appels à projets, la présence en nombre aux journées techniques, aux événements régionaux et aux formations proposées démontrent **l'intérêt croissant des acteurs de terrain** pour s'emparer des outils mis à disposition par l'ADEME, se mobiliser et innover pour relever les nombreux défis liés au changement climatique et à la préservation des ressources.

Je vous en souhaite bonne lecture !

CÉLINE VACHEY

Directrice régionale de l'ADEME Occitanie

CIBLES DES PROGRAMMES PRÉSENTÉS (pages suivantes)

- Collectivités
- Entreprises
- Autres

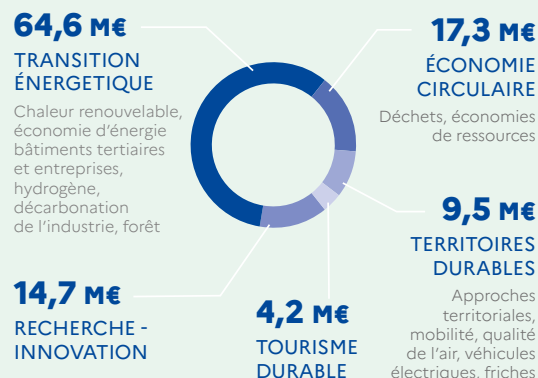
2024 CHIFFRES CLÉS



110 M€

Montant total des aides de l'ADEME en Occitanie pour un montant total d'investissements de 323 M€

RÉPARTITION DES AIDES



BÉNÉFICIAIRES

63 % ENTREPRISES

32 % COLLECTIVITÉS ET ADMINISTRATIONS

Répartition des aides. Les autres bénéficiaires sont des associations.

SOUTIEN À

65 % INVESTISSEMENTS

35 % INGÉNIERIE

études, animations, observation, formation, recherche, etc.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

👤👤👤 Fonds chaleur, des projets plus nombreux !

En 2024, **428 opérations de chaleur et/ou de froid renouvelable** ont été accompagnées en Occitanie, pour un montant d'aide ADEME de 26 M€. Le nombre d'opérations soutenues est en hausse de 30 % par rapport à 2023.

Parmi ces opérations, l'ADEME Occitanie a apporté son soutien à :

- 234 études ou missions d'assistant à maîtrise d'ouvrage (3,5 M€) ;
- 194 projets d'investissements (18,5 M€) dont 103 investissements aidés en 2024 (7,3 M€) par l'intermédiaire de 9 contrats chaleur renouvelable territoriaux signés en gestion déléguée. Par ce montage, l'ADEME confie à un opérateur la gestion du Fonds Chaleur: une même structure (un syndicat départemental de l'énergie, par exemple) accompagne l'émergence des projets sur un territoire ainsi que leur instruction technique et financière ;
- 1 contrat chaleur renouvelable patrimonial (0,8 M€).

Il convient de souligner que pour la première fois, le nombre d'investissements aidés pour des installations géothermiques égale celui pour des chaudières biomasse, et que le nombre d'études aidées consacrées à des installations géothermiques est deux fois supérieur à celui pour des études consacrées à la solution biomasse.

👤👤👤 Une démarche pour mieux choisir

Cette année, l'ADEME a généralisé la démarche « ENR'Choix ». Elle encourage les acteurs à bien optimiser leurs projets, en les incitant à définir en amont tout leur potentiel, y compris celui d'économies d'énergie. Cette démarche incite à développer les actions de sobriété et d'efficacité énergétique, à mutualiser les besoins au sein de réseaux de chaleur (quand c'est possible) et à prioriser des filières : en commençant par la valorisation

de la chaleur fatale, puis la géothermie ou le solaire thermique et enfin la biomasse énergie (objectif : économiser les ressources biomasse). Ainsi, chaque projet mobilise la filière la plus pertinente.

<https://fondschaleur.ademe.fr/filieres-entreprise/>

<https://fondschaleur.ademe.fr/filieres-collectivite/> 

👤 Accélérer et amplifier la décarbonation de l'industrie

2024 est une bonne année pour la décarbonation du secteur industriel en Occitanie. **Plus de 16 M€ d'aides** de l'ADEME ont été attribués à des projets de réduction des émissions de CO₂. Efficacité énergétique, électrification des process, installation de chaudières biomasse. Autant de projets ambitieux qui permettront d'éviter jusqu'à 25 000 tonnes de CO₂ par an.

A titre d'exemple, l'entreprise **Aubert et Duval** de Pamiers (09) a été accompagnée par l'ADEME à hauteur de 7 millions d'euros dans la réalisation de 3 projets d'électrification ambitieux, pour un montant global d'investissement de près de 30 millions d'euros et une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 23%.

En amont des **aides à l'investissement**, le soutien de l'ADEME porte également sur l'accompagnement à la mise en place d'une **stratégie de décarbonation** et au **passage à l'action**. Après son déploiement en 2024, le **programme PACTE Industrie** accélère avec un nouveau module portant sur le financement des projets, prenant la forme d'une **formation collective en présentiel** et d'un **coaching personnalisé sur site**.



L'entreprise Aubert et Duval est spécialisée dans la transformation de matériaux métalliques complexes.

© Aubert et Duval



Grâce au dispositif PACTE Industrie, l'ADEME soutient les entreprises dans l'élaboration de leur feuille de route décarbonation à travers des formations collectives et l'accompagnement par un expert externe.



629

projets
soutenus

178,9 M€

montant total
des projets

64,6 M€

montant
des aides



TÉMOIGNAGE

LES CONTRATS CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAUX, UN OUTIL POUR DÉMULTIPLIER LES PROJETS DE CHALEUR RENOUVELABLE DANS LES TERRITOIRES

Marion FORGUE,

chargée de mission Transition Énergétique,
ADEME Occitanie

En quoi consiste le dispositif des Contrats Chaleur Renouvelable Territoriaux (CCRT) ?

Ce dispositif a été expérimenté dès 2017. Il consiste à soutenir des opérateurs locaux qui s'engagent à poursuivre des objectifs de production de chaleur et de froid d'origine renouvelable. A ce titre, ils accompagnent différents maîtres d'ouvrage publics ou privés de leur territoire dans le passage à la chaleur renouvelable et ce, quelle que soit la quantité d'énergie produite.

Renforcer la gestion durable des forêts et la valorisation du bois

L'ADEME est présente à la fois sur l'amont et l'aval de la filière forêt-bois en Occitanie.

La qualité du bois est un élément essentiel pour ses différents usages, notamment pour les consommateurs de bois énergie. Depuis 2017, l'ADEME Occitanie soutient la démarche Qualité Bois Énergie d'Occitanie (QBéo).

Il s'agit d'accompagner les professionnels du bois, tant sur la qualité du combustible livré que sur la prestation de service proposé. Une trentaine de fournisseurs ont rejoint la démarche coordonnée par l'interprofession Fibois Occitanie. Des audits indépendants sont menés régulièrement auprès des fournisseurs afin de s'assurer que les engagements de Qbéo sont respectés.

Pour accompagner la montée en compétence des relais « chaleur renouvelable » de l'ADEME, la Direction régionale a organisé en 2024 une journée d'acculturation aux enjeux forestiers.

L'Office National des Forêts et le Centre National de la Propriété Forestière y ont contribué, abordant la gestion des peuplements forestiers, les traitements sylvicoles, la stratégie d'adaptation au changement climatique et le plan simple de gestion des forêts privées.



L'ADEME apporte un accompagnement financier et technique aux acteurs de la filière forêt-bois, de l'amont à l'aval.

Journée d'acculturation des relais aux enjeux forestiers - Aude (11).

Comment la démarche est-elle perçue sur les territoires ?

Selon une évaluation récente, les CCRT sont décisifs dans la mise en place d'installations dans les territoires. Ils jouent un rôle clé dans la transition énergétique, en proposant un accompagnement de proximité. Leur impact va au-delà de la production d'énergie, en créant une dynamique locale durable.

Quel est l'avancement du dispositif CCRT en Occitanie ?

En Occitanie, l'ADEME a souhaité massifier ces partenariats et une mobilisation progressive d'opérateurs volontaires s'est opérée. Depuis 2017, 14 opérateurs (syndicats d'énergies, collectivités, associations, PETR ...) se sont engagés auprès de l'ADEME, couvrant ainsi 73% de la population régionale. On compte à ce jour 350 projets réalisés grâce à la dynamique impulsée par ces opérateurs.

Accompagner la réalisation des schémas directeurs immobilier et énergétique des collectivités

Comment prioriser de manière objective les interventions sur son patrimoine bâti ? quels moyens y consacrer dans les 5 ans à venir ? Comment mieux organiser sa gestion patrimoniale ?

C'est à ces questions que l'ADEME a souhaité répondre en accompagnant 20 collectivités d'Occitanie, de 2021 à 2024, dans la réalisation de leur schéma directeur immobilier et énergétique.



Accompagnement collectif dans la réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique.

16 communes de 3 500 à 43 000 habitants et 4 EPCI de 45 000 à 80 000 habitants ont bénéficié d'un accompagnement collectif et individuel par ESPELIA, bureau d'études missionné par l'ADEME. L'objectif essentiel de l'opération : permettre aux collectivités de mieux connaître leur patrimoine et bâtir en connaissance de cause un plan d'actions alliant sobriété foncière, énergétique, et amélioration des performances de leurs équipements.

Si toutes ne sont pas allées au bout de la démarche, laquelle a pu s'avérer difficile et chronophage, elles auront cependant toutes progressé !

Pour en savoir plus sur la démarche et certains retours d'expériences, regarder le replay du webinaire ADEME du 14/11/2024 :

<https://www.dailymotion.com/video/x99sd1c>



ECONOMIE CIRCULAIRE

129

projets soutenus

72,5 M€

montant total des projets

Les cuisines centrales passent au réemploi

C'est un véritable défi qui s'annonce !

Au 1^{er} janvier 2025, la loi Egalim impose aux services de restauration collective scolaires et universitaires des collectivités de plus de 2 000 habitants ainsi qu'aux services de pédiatrie, d'obstétrique et de maternité de ne plus utiliser de contenants jetables en plastique pour le refroidissement ou la réchauffe des produits, et de prévoir le lavage des récipients réutilisables.



© Shutterstock

Trois projets d'investissements ont été aidés en 2024 par l'ADEME Occitanie :

- La cuisine centrale de la mairie de Carcassonne (11) : 11 tonnes d'emballages plastiques en moins par an grâce à l'investissement d'un centre de lavage et de bacs gastronomes en inox (aide de 172 k€).
- Le projet porté par le SIVS du Pays de Cadours (31) : près de 90 000 barquettes plastiques à usage unique supprimées chaque année dans ses cantines scolaires et ses centres de loisirs, soit 180 kg de déchets/an, remplacés par des contenants lavables et des installations de lavages (aide de 25 k€).
- La CHAC Ariège Couserans (09) : 298 000 barquettes plastiques à usage unique en moins, soit 720 kg/an de film plastique et 4,7 tonnes de déchets plastiques, en investissant dans des contenants inox avec couvercles (aide de 25 k€).

17,3 M€

montant des aides



L'ADEME accompagne le financement des machines de lavage, l'acquisition des contenants et la mise en place des zones de stockage et d'expédition.

L'Ecologie Industrielle et Territoriale continue son développement en Occitanie avec des territoires moteurs



Fin 2024, seize démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) étaient en place en Occitanie. Les dernières démarches ayant bénéficié d'une aide ADEME en 2024 étant celles portées par le Forum entreprises de Revel, Figeacteurs, le Syndicat Mixte Centre Hérault et le Grand Narbonne.

Depuis octobre 2020, l'ADEME et la Région Occitanie financent un relais - SYN'Occ - qui anime et dynamise les démarches d'EIT existantes. Ce relais accompagne également l'émergence de nouvelles démarches territoriales. Face à l'engouement des territoires occitans pour l'EIT, l'ADEME et la Région Occitanie ont décidé de renouveler en 2024 le financement de SYN'Occ. Après une analyse comparative des candidatures, l'animation de ce relais pour les 3 prochaines années a été confiée au même groupement de structures, expertes de l'EIT, que précédemment. Les activités du réseau EIT en Occitanie peuvent être suivies sur la plateforme dédiée à l'économie circulaire en Occitanie :

<https://www.cycl-op.org/>



L'ADEME apporte son soutien pour consolider les démarches existantes et les pérenniser.

TÉMOIGNAGE

ACHATS RESPONSABLES : CESAR ACCOMPAGNE LES ACHETEURS PUBLICS ET PRIVÉS DANS L'HERAULT

Thibault VALETTE

Supply Chain Manager Genvia, Équipementier pour l'hydrogène bas carbone



© Genvia

En quoi a consisté l'accompagnement proposé par la CCI de l'Hérault dans le cadre du programme CESAR ?

Notre service, en charge de la chaîne d'approvisionnement, a participé à une action collective portant sur les achats responsables. Cette initiative nous a permis de mieux comprendre les enjeux des achats responsables, au-delà des idées reçues. L'approche en deux étapes a été très enrichissante : d'abord une formation entre responsables d'achats, suivie d'un accompagnement spécifique pour transmettre ces connaissances à notre équipe et initier des actions concrètes.

Qu'est-ce que cet accompagnement a apporté à l'entreprise Genvia ?

Il a favorisé une montée en compétences collective et la diffusion de bonnes pratiques. L'achat inclusif a été un premier axe concret à mettre en œuvre, avec l'analyse de notre portefeuille pour identifier des partenariats avec des structures inclusives, en conformité avec la législation. Nous avons également pu appliquer une méthodologie pour évaluer le coût total de possession, en prenant en compte des aspects comme le transport, l'éthique ou l'impact environnemental.

Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de soutenir l'économie circulaire et locale. Pour Genvia, cet accompagnement est un véritable accélérateur pour développer une politique d'achats responsables.



L'ADEME s'appuie sur ce programme mis en place par la CCI de l'Hérault pour accompagner des structures, privées et publiques, dans des achats plus durables et pour développer une offre fournisseurs responsable.

Le premier état des lieux de l'économie circulaire en Occitanie a été publié

L'ORDECO (Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire en Occitanie) a publié en 2024 le premier état des lieux de l'économie circulaire en Occitanie auquel a collaboré l'ADEME et ses partenaires.

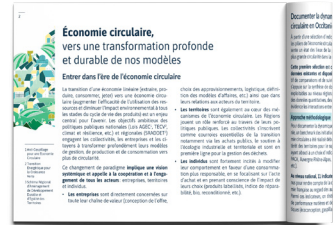
Grâce à une sélection rigoureuse d'indicateurs couvrant l'ensemble des piliers de l'économie circulaire (réemploi, éco-conception, consommation responsable...), ce rapport permet d'évaluer les progrès réalisés, d'identifier les points forts et les défis à relever. Il met en lumière les interactions entre les différents leviers de l'économie circulaire et souligne l'importance d'une approche systémique.

Ce travail d'analyse a pour objectif de :

- Suivre l'évolution des pratiques et la mutation de notre économie ;
- Évaluer l'impact des politiques publiques ;
- Faciliter la compréhension de cette transition par tous les acteurs concernés.

Ce rapport constitue une référence incontournable pour tous ceux qui souhaitent s'informer sur l'état de l'économie circulaire en Occitanie et contribuer à son développement. La mise à jour 2024 est prévue au printemps 2025.

<https://www.ordeco.org/etudes-ordeco-economie-circulaire>



L'ADEME sensibilise et outille les acteurs économiques pour le développement de l'éco-conception en Occitanie



L'entreprise Makiba (31), soutenue par l'ADEME, devient le 1^{er} fabricant français de mobilier à obtenir l'écolabel européen.

L'ADEME a maintenu son soutien au développement de la démarche d'éco-conception des entreprises

En 2024, l'ADEME Occitanie a continué de soutenir l'intégration de la démarche d'éco-conception dans les stratégies d'innovation et de développement des entreprises, afin de les rendre plus efficaces et compétitives.

En vue de poursuivre leur accompagnement dans la mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception - par la découverte de concepts et méthodologies, la manipulation d'outils ou l'aide personnalisée avant de se lancer - l'ADEME Occitanie a souhaité renouveler le financement du programme d'animation OcciMore qu'elle porte avec ses partenaires historiques (Région Occitanie et Valdelia).

Les entreprises sensibilisées et formées au sujet ont déposé tout au long de l'année des demandes d'aide auprès de la Direction régionale de l'ADEME pour avancer dans la concrétisation de projets plus ou moins matures.

En 2024, l'ADEME a également organisé, avec la Région Occitanie, Valdelia et le Pôle éco-conception, le premier colloque régional sur l'éco-conception, afin de permettre aux entreprises de monter en compétence et d'échanger entre pairs. Cette journée a réuni une centaine de personnes.

La généralisation du tri à la source et de la valorisation des biodéchets se poursuit en Occitanie Zoom sur l'exemple de Toulouse Métropole

Grâce au Fonds vert, permettant à l'ADEME d'apporter une aide de 3,66 M€ à 19 collectivités en 2024, la généralisation du tri à la source et de la valorisation des biodéchets se poursuit en Occitanie.

Ainsi, parmi ces collectivités, Toulouse Métropole s'engage dans le déploiement de la collecte des déchets alimentaires sur son territoire via des abris-bacs, dans le cadre d'un programme pluriannuel mis en œuvre dès 2025. S'appuyant sur une étude fine d'implantation des bacs et une expérimentation de collecte réussie sur un quartier de Blagnac, cette opération desservira terme 610 000 habitants et 360 000 logements avec l'implantation de 1 600 points d'apport volontaire.



L'ADEME accompagne les collectivités dans la généralisation du tri à la source et de la valorisation des biodéchets, via la mesure dédiée du Fonds vert qu'elle gère pour le compte de l'Etat.

L'adhésion des habitants, condition de réussite du projet, s'appuie sur un plan de sensibilisation ambitieux et diversifié ainsi que sur des campagnes de distribution des bioseaux de pré-collecte de proximité. L'objectif est de collecter 7 800 tonnes de biodéchets en 2027 et 9 700 tonnes en 2030.



Point d'apport volontaire de collecte de biodéchets - Toulouse Métropole.

TÉMOIGNAGE

DE NOUVEAUX ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN OCCITANIE

En quoi consiste l'activité de votre structure ?



RES'OCC, Blandine MENARD,
Responsable de projet achat responsable

Res'Occ est le réseau des Achats Responsables en Occitanie. Il appuie la montée en compétence des structures soumises au code de la commande publique pour intégrer le développement durable dans leurs achats et les fédérer en réseau.

Quelles actions portez-vous ou quels sont vos projets à venir ?

RES'OCC : En 2025 nous lancerons la fresque des achats publics durables. C'est un outil que nous avons pensé et construit au service des acheteurs et des élus.



SOLAAL, Nicolas HUREL,
Coordinateur Régional

SOLAAL Occitanie facilite gratuitement les dons des filières agricoles et agroalimentaires au profit des associations d'aide alimentaire de la région.

SOLAAL : Nous allons déployer un plan d'action visant à sensibiliser les agriculteurs et les industries agroalimentaires à la pratique du don alimentaire. Parallèlement, nous créerons et animerons un réseau d'agriculteurs-ambassadeurs.



RRROc, Antoine SANOUILLET,
Coordinateur du Réseau des
Ressourceries et Recycleries d'Occitanie

Nous sommes une association régionale constituée de ressourceries et de recycleries déployant l'activité de réemploi solidaire sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie.

RRROc : Notre plan d'action s'établit autour de 4 axes : la mutualisation et la professionnalisation, la formation et le développement des compétences, la promotion du réemploi solidaire et la représentation, l'accompagnement des adhérents et des porteurs de projets.

TERRITOIRE DURABLE

299

projets
soutenus

41,5 M€

montant total
des projets

13,8 M€

montant
des aides

Se nourrir, se loger, se chauffer, se déplacer : des enjeux de transition écologique, mais également une question de santé

L'ADEME contribue activement aux objectifs nationaux de santé et d'environnement, notamment en lien avec le changement climatique. Elle soutient le développement de systèmes alimentaires et agricoles durables, favorisant des productions de qualité bénéfiques à la santé. En Occitanie, elle collabore avec la Chambre Régionale d'Agriculture et le groupement d'intérêt public TRANSITIONS.

En association avec le ministère de la Santé et des Solidarités, l'ADEME est également partenaire du ministère de l'Agriculture dans le cadre du lancement du dixième Appel à Projets du Programme National de l'Alimentation, dont la vocation est de promouvoir une alimentation saine et durable à l'échelle territoriale. Elle soutient, par ailleurs, les actions d'amélioration de la qualité de l'air intérieur, via le centre de ressources ENVIROBAT, en promouvant la méthode ECRAINS® et en renforçant les compétences des acteurs du bâtiment. L'ADEME finance également l'appel à projets Fonds Air Bois, visant à accélérer le renouvellement des équipements de chauffage au bois peu performants, émetteurs de particules polluantes.

En matière de transition énergétique, l'ADEME a accompagné des projets de production de chaleur renouvelable du secteur de la santé en Occitanie : près de 150 bâtiments sont désormais chauffés via des installations recourant aux énergies renouvelables (bois énergie, géothermie, solaire thermique) ou sont

raccordés à un réseau de chaleur renouvelable. L'accompagnement est renforcé depuis 2022 par l'action des Conseillers en Transition Énergétique et Ecologique en Santé (CTEES), financés par l'Agence régionale de santé (ARS). Pour réduire la pollution liée aux déplacements et favoriser une mobilité active bénéfique à la santé humaine, l'ADEME soutient les politiques cyclables et piétonnes via les appels à projets « Marche du quotidien » et « AVELO ». Elle aide aussi les territoires engagés dans un Plan de Protection de l'Atmosphère à améliorer la qualité de l'air extérieur, notamment via l'Appel à Projets du Plan Régional Santé Environnement, en partenariat avec l'ARS et la DREAL.

Concernant l'adaptation au changement climatique, l'ADEME met à disposition des collectivités le service numérique gratuit d'aide à la décision « Plus fraîche ma ville », pour les aider à réduire les risques environnementaux et sanitaires des vagues de chaleur.

L'agence propose également aux collectivités la démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) pour construire des stratégies d'adaptation intégrant la santé publique et la résilience territoriale.





TÉMOIGNAGE

COLLECTIF VÉLO OCCITANIE : PARTENAIRE DE L'ADEME POUR FAIRE AVANCER LA MOBILITÉ CYCLABLE EN OCCITANIE

Medhi ZAINOUNE,
animateur, Association Collectif Vélo Occitanie



L'ADEME encourage les politiques cyclables (appel à projets AVELO) en soutenant les collectivités pour le développement des infrastructures, services et actions favorisant l'usage du vélo au quotidien.

Quel est votre rôle dans l'écosystème mobilité et, plus précisément, dans le développement du vélo en Occitanie ?

Le Collectif Vélo Occitanie se positionne comme un interlocuteur privilégié auprès des territoires de la région Occitanie. Il fait le lien avec les associations locales et les structures nationales telles que l'Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes, la Fédération française des usagers de la bicyclette, L'Heureux Cyclage. Son objectif : rendre la solution vélo accessible, attractive et sûre pour toutes et tous via des actions de promotion et le développement de services propres au système vélo.

Que vous permet l'accompagnement de l'ADEME ?

L'accompagnement technique et financier de l'ADEME est essentiel à notre action d'essaimage, d'animation et de formation des acteurs (entités publiques et privées, associations, grand public), à la fois sur des activités éprouvées mais aussi pour des projets innovants : plan de circulation favorable aux modes actifs reposant sur l'appel à projets AVELO.

Quels sont les principaux défis auxquels vous êtes confrontés dans le développement du vélo en Occitanie ?

L'étendue et la diversité géographiques : deuxième région de France, l'Occitanie couvre l'équivalent des superficies de la Belgique et de la Suisse réunies, avec des territoires allant des métropoles densément urbaines jusqu'à des bourgs en altitude avec peu de transports en commun, le tout sur 13 départements.

Le tourisme en Occitanie : un secteur qui s'engage dans la transition écologique

De 2021 à 2024, 598 hébergeurs/restaurateurs situés en zone rurale ont bénéficié d'un diagnostic financé par le fonds tourisme durable et proposé par l'ADEME Occitanie et ses partenaires*. Au total, 410 entreprises ont pu bénéficier d'une aide de l'ADEME pour financer des études et des investissements, représentant plus de 8,6 M€ d'aides pour plus de 19 M€ d'investissements.

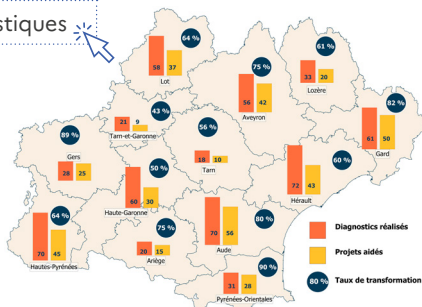
97% des entreprises reconnaissent la valeur ajoutée du réseau des partenaires de l'ADEME pour réaliser un diagnostic tourisme durable ainsi que l'effet levier du dispositif pour engager des actions concrètes :

- 1/3 des projets visent l'amélioration du confort d'été et d'hiver de leurs bâtiments (rénovation, ombrages, végétalisation...);
- Plus de la moitié des projets vise à diminuer les consommations d'eau et d'électricité, lutter contre le gaspillage alimentaire ou limiter les déchets des établissements (biodéchets, sensibilisation...);
- Plusieurs projets ont pu intégrer des solutions de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments ;
- Près de 22 établissements se sont engagés dans un accompagnement pour l'obtention de l'Ecolabel européen.

Forte de ces 4 années d'accompagnement, l'ADEME a impulsé une montée en compétence collective de la filière avec le relais du Comité régional du tourisme et des loisirs. Un partenariat large se poursuit autour des enjeux de mobilité, des démarches territoriales et des enjeux d'adaptation au changement climatique du secteur comme en témoigne les dernières rencontres

Convergences Touristiques

Plus de la moitié des établissements accompagnés se trouve dans 5 départements: 11, 30, 65, 34, 12 (avec plus de 40 établissements chacun).



Une constellation d'étoiles pour l'Occitanie au salon des maires

Lors du salon des maires organisé fin novembre 2024 à Paris et dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Ecologique, le ministre de la Transition Ecologique et le Président de l'ADEME ont remis leurs étoiles à 8 collectivités d'Occitanie ayant franchi un pas significatif dans leur engagement :

- la Communauté d'agglomération du SICOVAL : 2 étoiles pour le référentiel Economie circulaire (ECi) et 3 pour le référentiel Climat Air Energie (CAE)
- 2 étoiles CAE pour la Communauté urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole, le Muretain Agglo et la Commune de Villeneuve-lès-Avignon
- 3 étoiles CAE pour la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne
- et mention spéciale pour les 4 premières étoiles CAE en Occitanie: Montpellier Méditerranée Métropole, Toulouse Métropole et la Ville de Perpignan

Le programme Territoire Engagé Transition Ecologique, outil de suivi et de pilotage des politiques de transition écologique, continue son déploiement en Occitanie avec l'entrée dans le dispositif en 2024 de Carcassonne Agglomération et de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

45% de la superficie de la région est couverte par une collectivité engagée dans le programme, soit 66 % de la population régionale. L'accompagnement de l'ADEME prend la forme d'une mise à disposition de parcours de formations, l'accompagnement par un Bureau d'étude et une dynamique de réseau permettant de se retrouver et d'échanger entre territoires engagés au niveau national et régional.



Grâce au programme Territoire Engagé Transition Ecologique de l'ADEME, les collectivités peuvent structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire autour de deux référentiels thématiques : Climat Air Énergie (CAE) et Économie circulaire (ECi).

*13 chambres de commerces territoriales animées par la CCI Occitanie, 4 Agences de développement touristique (46, 34, 30, 31) 3 Parcs naturels régionaux (Grand-Causse, Causse-Quercy, Haut-Languedoc) et l'Union Nationale des Associations de Tourisme Occitanie.

Le réseau des élus référents de la transition écologique et énergétique se développe en Occitanie



Lancé fin 2023 au salon des maires par le Président de l'ADEME et le ministre en charge de la transition écologique, ce réseau, animé par l'ADEME, offre aux élus locaux un accompagnement sur mesure :

- Un parcours pour comprendre les enjeux, les acteurs et les bonnes pratiques ;
- Des solutions concrètes pour les communes dans des domaines comme la gestion des déchets, la décarbonation des PME, les énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments publics, la sobriété et l'économie circulaire ;

- Le soutien et l'accompagnement de l'ADEME dans les projets ;
- Des conférences de haut niveau animées par des experts nationaux de l'ADEME ;
- Un partage des bonnes pratiques via une plateforme collaborative ;
- Des invitations à des événements dédiés à la transition écologique.

Fin 2024, ce réseau compte déjà plus de 500 élus en Occitanie et vise, au niveau national, 10 000 élus à la fin 2027.

Rejoignez le réseau des élus : elu-referent.ademe.fr



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

18 territoires engagés dans le rafraîchissement urbain avec « Plus fraîche ma ville Occitanie »

L'Occitanie est l'une des régions françaises les plus exposées au changement climatique. Le 6^{ème} rapport du GIEC (2023) prévoit une augmentation de la température mondiale de 2 à 5°C d'ici la fin du siècle, avec des canicules devenant les événements climatiques extrêmes les plus meurtriers en milieu urbain (OMS, 2023). En réponse, l'ADEME Occitanie et la startup d'Etat « Plus fraîche ma ville » ont lancé l'appel à manifestation d'intérêt « Plus fraîche ma ville Occitanie » pour aider les collectivités à développer des solutions de rafraîchissement urbain. 16 communes et 2 intercommunalités ont été retenues pour élaborer des projets durables, améliorant ainsi la qualité de vie des habitants et la résilience du territoire.

Les lauréats bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif pour monter en compétence sur la gestion de la surchauffe urbaine.

L'ADEME s'est associée à de nombreux partenaires institutionnels afin de proposer des ressources et expertises sur les thématiques transverses d'adaptation. En savoir plus :

<https://plusfraichemaville.fr/>



En matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, l'ADEME accompagne les projets concrets et transversaux des territoires.

Lancement de « Plus fraîche ma ville Occitanie » lors des Rencontres régionales « Territoires Engagés Transition Ecologique » - 17/10/24

Un partenariat avec les Chambres d'Agriculture pour les agriculteurs d'Occitanie

Avec le soutien de l'ADEME, la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie, (CRAO) a mené de 2021 à 2023, un programme dédié à la bioéconomie à destination des agriculteurs de la région. Il lui aura permis d'accompagner 322 projets initiés sur le volet matière organique, 872 projets sur le volet énergie et 119 fermes sur le volet climat.

Pour la période 2024-2026, l'ADEME Occitanie a renouvelé son soutien à la CRAO pour l'animation d'un nouveau programme mené auprès des agriculteurs d'Occitanie. La CRAO s'appuie sur le réseau des Chambres Départementales d'Agriculture pour être le point d'entrée des exploitations agricoles occitanes avec la mobilisation

de 8 équivalents temps plein et un financement ADEME à hauteur de 636 k€.



Les objectifs du programme d'actions sont les suivants :

- Accompagner les projets visant à valoriser la matière organique et mieux gérer le capital sol ;
- Développer la bioéconomie, intégrant l'accompagnement de l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.



Afin de pérenniser l'agriculture régionale, l'ADEME accompagne les acteurs du monde agricole pour construire des stratégies de décarbonation et d'adaptation face au changement climatique.

Un dispositif de soutien spécifique aux agriculteurs face au changement climatique

L'ADEME soutient en Occitanie 13 projets (aide de 2,3 M€) dans le cadre de l'appel à projets « Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique » (Planification Ecologique). Destiné à accompagner massivement les agriculteurs, ce soutien vise la mise en place de démarches volontaires portant à la fois sur l'atténuation, l'adaptation et la santé des sols. Cette initiative s'adresse aux collectivités, aux structures d'ingénierie et aux entreprises du secteur agricole, agroalimentaire et du conseil avec deux niveaux d'action.

Une démarche collective, tout d'abord, visant à élaborer et animer une stratégie « climat et agriculture » à l'échelle d'un territoire ou d'une filière. Basée sur un diagnostic territorial, elle inclut des accompagnements individuels en cohérence avec les objectifs régionaux.

Le second volet repose sur une démarche individuelle. Il s'agit d'accompagner les exploitants en réalisant des diagnostics ciblés sur la thématique climat ou sols. Ce dispositif permet de donner des perspectives et des moyens aux exploitants, aux territoires et aux filières, pour construire une trajectoire de décarbonation et s'adapter face au changement climatique.

